

FICHE TECHNIQUE EXTERNET ANTI MOUSSE RS

*Algicides pour sols, toitures et façades,
pH neutre, prêt à l'emploi*

PROPRIÉTÉS.

Agent destructeur qui agit sur le système reproductif des algues, lichens et mousses qui se développent sur les toitures, les terrasses, dallages.

Ne contient ni acide, ni agent oxydant, donc sans danger pour les matériaux.

Sans action sur les plantes et les végétaux autres que mousses et lichens.

DOSAGE / MODE D'EMPLOI

Contre mousse et lichens sur façades, toitures :

Utiliser à raison de 1 litre pour 5 m² pur ou dilué dans de l'eau et appliqué sur support sec.

Renouveler le traitement après 10 jours

ENTRETIEN DES DALLAGES.

Utiliser pur ou dilué à 50 % et appliquer en 2 fois à 1 heure d'intervalle sur un support bien imbibé d'eau.

L'effet curatif et préventif est visible 3 à 5 ans selon les supports et l'environnement.

Renouveler le traitement après 10 jours

PRÉCAUTION

Le chlore détruit le produit EXTERNET Anti-mousse RS et il est nécessaire de ne pas utiliser de produit contenant de l'eau de javel (chlore) avant ou après traitement.

Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques sont extrêmes (gel - fortes chaleurs - vent violent - fortes pluies).

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : Liquide limpide fluide.

pH : 7,5 +/-0,5.

Couleur : ambré.

COMPOSITION

Synergie d'agents acides sporicides et bactéricides en solution aqueuse

MANIPULATION

Réservé à un usage grand public professionnel.

Ne pas avaler. Conserver hors de la portée des enfants.

Irritant pour les yeux et la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Produit stable 24 mois dans son emballage d'origine fermé et stocké entre 5 et 40 °C

LÉGISLATION

Formule déposée au centre antipoison de PARIS. Tél. : 01 40 37 04 04

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Produit biocide TP2 et TP10

RECOMMANDATION SÉCURITÉ

R36/38 : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

CONTENANT

Bidon de 5L